



MOBILITÉ(S)

Le service V'LiM évolue

A compter du 1er janvier 2023, le service V'LiM évolue dans son fonctionnement.

Publié le 2 Janvier 2023

Découvrez les nouvelles modalités de fonctionnement 2023

Durées de location

Face au faible recours à ces formules, les abonnements à la journée, à la semaine et au week-end sont supprimés au profit du futur service de vélo en location en libre-service qui arrivera au printemps 2023 et qui permettra de répondre au besoin de location de très courte durée.

Maintenance

Dès lors que la maintenance régulière du V'LiM n'est pas réalisée tous les 6 mois, tous les défauts constatés seront facturés à l'utilisateur. La maintenance semestrielle est indispensable car elle permet de détecter les anomalies sur le vélo et ainsi d'assurer la sécurité de l'utilisateur.

Retards

Afin de pallier les restitutions tardives, des frais de retard de 30 € seront appliqués, en plus de la période due. Ces retards pénalisent les utilisateurs qui sont en attente d'un vélo.

Rotation

Pour encourager la rotation des V'LiM, les abonnés « Pour tous », « Professionnels » et « Intermodal » ayant déjà loué un vélo pendant 2 ans ne pourront ni s'inscrire sur liste d'attente ni louer un nouveau V'LiM pendant 5 ans. L'objectif n'est pas de pénaliser ces utilisateurs mais de faire bénéficier de ce service au plus grand nombre.



Les aménagements cyclables en chiffres

Depuis 2016, Limoges Métropole a réalisé 21 km d'aménagements cyclables dans le cadre du schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables (SDIAC). Dans le détail, ont été aménagés : 10,2 km de voie verte, 500 m de bande cyclable, 3,5 km de couloir bus-vélo, 1,4 km de reprise de revêtement, 5,5 km de piste cyclable bidirectionnelle.